Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260417-DE2026634-DE

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10
Absents : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 09/04/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie maire sortant.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, CHENOT, DANGLOT, MEYER,
Mrs GOMES DA COSTA, FLEURY et LECOMTE

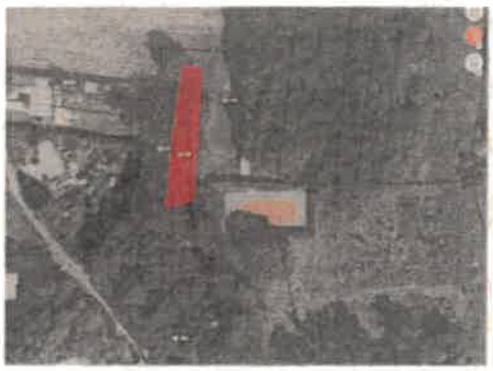
Absents excusés : M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M. COUTELET
Mme DECAMP donne pouvoir à Mme LEJEUNE

Secrétaire de séance : Madame MEYER Nathalie
Ouverture de séance : 20h00.
Assistait également au Conseil Municipal Mme Sabine HERBELIN, Secrétaire de mairie

DE2026634 - ACHAT PARCELLE C n° 72 / Cresnes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait peut-être à prévoir l'achat de la parcelle C n° 72, sise à Cresnes, fonction des activités du Comité des Fêtes.
CONSIDERANT l'intérêt public de l'acquisition foncière de la parcelle n°72, Section C, aux fins d'extension du terrain communal aux abords du terrain de tennis.

La commune de Neuville-Bosc pourrait se porter acquéreur de la parcelle n°72, Section C, d'une contenance de 540 m².



- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire, à accomplir toutes les diligences pour une éventuelle acquisition de ladite parcelle.

Fait à Neuville-Bosc,
Le 17 avril 2026,

Le Maire,

Annie LEROY

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 20/04/2026